

Les outils du développeur économique 2/2

Article publié le 24/08/2020 sur mon-territoire.fr

Comme vous avez pu le lire dans l'article [« Qu'est-ce que le métier de développeur économique »](#), ses missions se répartissent autour de 7 grandes missions :

1. Analyse socioéconomique de territoires
2. Définition, conduite et évaluation de projets économiques territoriaux
3. Gestion prévisionnelle et territoriale de l'emploi et des compétences (GPTEC)
4. Promotion économique des territoires
5. Création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire
6. Accompagnement des entrepreneurs locaux : appui à la création, développement, reprise-transmission
7. Développement de réseaux d'entreprises et animation de projets collaboratifs
- 8.

Après l'article ["Les outils du développeur économique 1/2"](#) présentant la liste non exhaustive des outils du développeur économique en fonction des 4 premières missions, découvrez cette semaine les outils en fonction des 3 dernières missions.

5. Création d'un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises du territoire

Dans cette mission, le développeur économique devient ingénieur d'affaires. Il assure la détection des projets de création ou d'implantation d'entreprises avec la création de solutions d'accueil afin d'attirer et de maintenir les entreprises sur son territoire. Il manage l'ensemble du projet, de la détection des opportunités jusqu'à l'implantation effective.



Les outils de la création d'un environnement favorable :

- Création et mise en avant des différents lieux d'innovation (fablab, incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, coworking)
- Détection les jeunes créateurs innovants dans les écoles, les réseaux d'accompagnement, ...
- Organisation des visites des lieux d'innovations
- Formation d'une main-d'œuvre qualifiée
- Renforcement de la visibilité des entreprises déjà implantées
- Aménagement de zones et parcs d'activité
- Actualisation de la bourse de l'immobilier d'entreprises et du foncier
- Développement de l'offre de service territoriale spécifique
- Accompagnement des porteurs de projets (guichet unique, fiscalité locale attractive, ...)
- Amélioration du cadre de vie du territoire (environnement, culture, confort de vie, ...)

Après avoir travaillé sur le développement exogène, les développeurs économiques doivent également se consacrer au développement endogène avec l'accompagnement des entreprises locales.

6. Accompagnement des entrepreneurs locaux : appui à la création, développement, reprise-transmission

Les développeurs économiques accompagnent les acteurs socio-économiques à l'aide de conseil, expertise, pré-diagnostic, mise en relation, formation sur des sujets diverses. Il doit être en permanence en veille sur l'actualité de son territoire et les dispositifs de soutien susceptibles d'être actionnés.



Les outils d'accompagnement des entrepreneurs :

- Création : évaluation du projet, étude de marche, plan de financement, business plan, formalités
- Financement : [recherche des aides](#) et appui au montage de dossiers
- Immobilier : Bourse du foncier et de l'immobilier professionnel
- Propriété intellectuelle : Permanence INPI, Protection par enveloppe Soleau - marques - brevets - dessins, ...
- Difficultés : [médiation du crédit](#), [Activité partielle](#), [Commission des chefs des services financiers](#), ...
- Développement : Appui aux entreprises à l'aide de conseil ou d'expertise sur les sujets suivants Marketing, Innovation, commercial, communication, Achat, Production, Organisation, QSE, ...
- Informatique : [logiciels open source](#),
- International : Business France, CCI International, Douanes, conseil export,
- Recrutement : Diagnostic RH, aide au recrutement
- Cession-Transmission : [pré-diagnostic cession-reprise](#), [bourse de la transmission](#)

Toute cette panoplie d'outils pour accompagner les entreprises peut être complétée par une offre spécifique rassemblant les compétences et les ressources présentes au territoire (Enseignement, recherche, réseaux, accompagnement spécifique, ...). Le développeur économique doit également s'appuyer sur son réseau pour mieux répondre aux besoins des entrepreneurs.

7. Développement de réseaux d'entreprises et animation de projets collaboratifs

Les réseaux d'entreprises permettent de réunir les acteurs socio-économiques autour de sujets communs afin de développer des projets collectifs et de défendre leurs intérêts pour la compétitivité économique et territoriale. Les développeurs économiques travaillent à structurer l'émergence de ces réseaux, leur animation et la conduite de projets favorable à l'émergence d'initiatives innovantes et collaboratives.



Les outils du développement de réseaux et d'animation de projets collaboratifs :

- Participer à l'animation des réseaux socio-économique (organisations syndicales, fédérations, réseaux d'entreprises...)
- Intégration de cluster et pôle de compétitivité
- Structuration et animation de zones d'activités, filières, cluster
- Structuration et animation de clubs géographique ou thématiques (club export, groupement d'employeurs, ...)
- Management de projet dans l'appui à la conduite de projet

Le réseau d'entreprises, constitué le plus souvent en association (type loi 1901) pourra prendre la forme de club, association, pôle de compétitivité, cluster, filière, fédération, ... Les objectifs des réseaux d'entreprises sont de débattre de problématiques communes, soutenir l'innovation, mutualiser des ressources, partager des bonnes pratiques et expériences, rencontrer des partenaires et potentiels clients, ...

Pour aller plus loin :

http://franceclusters.fr/wp-content/uploads/2016/02/ETUDE_Clusters52p_Web.pdf

https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/ra/Consulter%20l%27%C3%A9tude%20de%20l%27Apec_0.pdf

